

Le 25 janvier 2007

January 25, 2007

Coram : Les juges Binnie, Deschamps et
Abella

Coram: Binnie, Deschamps and Abella JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Société de l'assurance automobile du
Québec

Société de l'assurance automobile du
Québec

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Yvan Cyr et 9052-0476 Québec Inc. (Centre
de vérification mécanique de Montréal)

Yvan Cyr and 9052-0476 Québec Inc.
(Centre de vérification mécanique de
Montréal)

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-015165-046, daté du
12 juillet 2006, est accordée avec dépens en
faveur de la demanderesse quelle que soit
l'issue de l'appel.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montreal), Number 500-09-015165-046,
dated July 12, 2006, is granted with costs to
the applicant in any event of the cause.

J.C.S.C.
J.S.C.C.